

Un manque de moyens chronique en Seine et Marne

Nécessité d'un plan de rattrapage pour la réussite scolaire

La Seine-et-Marne est un département atypique en Île-de-France, entre zones urbaines denses et zones très rurales qui représente 60% du territoire. Paradoxalement, au niveau des dotations, le ministère de l'éducation nationale continue de considérer la Seine-et-Marne comme urbain à 99,4 %, du fait de son appartenance à la région d'Île-de-France. De fait, il n'accorde jamais les moyens budgétaires nécessaires pour tenir compte des spécificités de ce département. Les conséquences sont éloquentes lorsque l'on sait que ce département connaît le taux de poursuite d'études le plus bas de l'académie, et le taux de chômage des 16/24 ans le plus haut d'Île-de-France.

Pour rattraper le retard accumulé ces dernières années et offrir aux **158 000 élèves seine-et-marnais** des conditions de scolarisation équivalentes à la moyenne nationale, ce sont plus de 800 postes qu'il faudrait octroyer à ce département !

Des interventions pour obtenir une remise à niveau

Pour défendre cette nécessité d'obtenir un plan de rattrapage pour le département, **Michel Billout est intervenu** entre 2013 et 2016 auprès du **rectorat de Creteil, des ministres successifs par courriers et questions orales** au Sénat lors des séances de questions au gouvernement, toutes accessibles par le Qr code ci-dessous.

Outre des moyens supplémentaires, il s'est **opposé à plusieurs fermetures de filières de formations techniques et de BTS** dans les lycées de **Chelles** et **Torcy** en 2012 et 2013 (interventions auprès du Rectorat puis du ministre). Il est également intervenu sur la situation des auxiliaires de vie scolaire et accompagnants des **élèves en situation de handicap**, les moyens octroyés aux réseaux

Des postes pour les écoles de Seine-et-Marne !

Manifestation et prise de parole devant l'inspection académique Janvier 2012



d'éducation prioritaires et aux réseaux d'aides spécialisés (RASED) qui ne permettent pas de remplir leurs objectifs : développer les potentialités de tous les élèves, de les conduire à la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture en **assurant pour chacun d'entre eux les conditions de sa réussite.**

Des convictions et des principes républicains

Restauration scolaire Garantir un égal accès des enfants

Question orale au gouvernement posée par Michel Billout le 4 février 2014 suite au rapport du défenseur des droits qui a fait un certain nombre de recommandations sur les conditions d'accès aux restaurants scolaires. Le constat y est ainsi dressé du maintien d'une discrimination dans de nombreuses municipalités, qui continuent d'imposer des critères de restriction d'accès à la restauration scolaire...



Scolarisation d'enfants étrangers Défense du droit à l'éducation

En 2012, une ville de Seine-et-Marne a refusé d'inscrire à l'école des enfants des familles étrangères logées en hébergement d'urgence dans les hôtels de la commune. Michel Billout a apporté son soutien à ces familles et aux associations en rappelant notamment la législation en vigueur. En France, l'éducation est obligatoire et la scolarisation un droit pour tous les enfants de 6 à 16 ans, qu'ils soient français ou étrangers. Ce, dès le moment où l'enfant réside sur le sol français.



Cliquez sur la vignette pour accéder au bilan numérique détaillé en ligne...